

Processus de labellisation

Lycée des Métiers

Personnels de Direction

Acte de candidature

- **Formulaire d'engagement** complété en ligne ; accompagné du PV du CA



- Prise de connaissance de la **charte d'engagement** ;



- Désignation d'une **équipe** de pilotage par l'établissement ;
- Rédaction du **dossier de candidature**.

Préparation à l'audit

- **Séminaire de formation** des chefs d'établissement et des équipes ;
- 3 sessions de **formation** /an en visio conférence ;
- **Visite préparatoire** avec l'équipe de pilotage de l'établissement à la demande ;
- Transmission par l'établissement du **dossier** complété, des **preuves** et du **tableau de bord**.

Journée d'audit

- Transmission du **plan d'audit** ;
- **Visite** de l'établissement ;
- Présentation orale de la **démarche qualité** de l'établissement et des **8 critères** et échanges avec les auditeurs ;
- Formulaire d'**enquête de satisfaction** à compléter

Suivi

- Suivi intermédiaire de l'établissement sur les axes de progrès déterminés lors de l'audit, à mi-terme.

Labellisation

- Réception de la décision relative à la candidature suite à la présentation des rapports d'audit par les auditeurs lors de la réunion de validation des membres du **GRALM** (groupe de région académique lycée des métiers) et de la consultation de l'inter**CAEN** ;
- Dans le cas d'un avis favorable, publication de la décision au **BO** par la DGESCO ;
- Réception d'un courrier des Recteurs avec le rapport d'audit.

Renouvellement

- Tous les 5 ans, une demande de renouvellement est adressée par l'établissement au Rectorat ;
- le processus est identique à la labellisation initiale.

Informations complémentaires sur la rubrique "lycée des métiers"
du site académique d'Aix-Marseille :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/lycee-des-metiers>

du site académique de Nice:

<https://www.ac-nice.fr/lycee-des-metiers>